



**MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX  
ARS971-02-2023**

**Réalisation d'un générateur photovoltaïques en  
autoconsommation et mobilité durable sur le  
bâtiment du siège de l'Agence de Santé de  
Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy à  
Bisdary**

**Acte d'Engagement  
(AE)**

**Maître d'Ouvrage**

**Agence Régionale de Santé**

Avenue des Archives  
97 113 Gourbeyre

**Maître d'œuvre :**

**DAC Antilles**

Route des Hôtels – Bas du Fort  
97 190 Gosier

	<b>NOM</b>		<b>DATE</b>
Création	P. Bleuzé	DAC Antilles	05/04/2023
Validation	D. Bonte	Direction de l'Agence Régionale de Santé	11/04/2023

**ACTE D'ENGAGEMENT**

**Maître d'ouvrage :** Agence Régionale de la Santé

**Objet :** Réalisation d'un générateur photovoltaïques en autoconsommation et mobilité durable sur le bâtiment de l'ARS à Bisdary

N°du Lot	Cochez	Description
01	<input type="checkbox"/>	Etanchéité
02	<input type="checkbox"/>	Photovoltaïque et Mobilité Durable
03	<input type="checkbox"/>	VRD

**Montant du Marché :**

**Prix définitifs actualisables**

**MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

**ENTREPRISE :** .....

.....

.....

.....

**ORDONNATEUR ET PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHÉ :** Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé

**COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS :** Monsieur le Trésorier de l'Agence Régionale de Santé

**ARTICLE I : PARTIES CONTRACTANTES**

Il est passé un marché de travaux définis dans les articles ci-après, entre :

D'une part :

**L'Agence de Santé de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy**, représentée par son Directeur, et désignée dans les documents du marché, sous la dénomination, le « Maître d'ouvrage », pouvoir adjudicateur.

D'autre part :

Intitulé de la Société : .....

Forme juridique : .....

Adresse : .....

.....

.....

Tel : .....

Fax : .....

N° d'identification SIRET .....

N° d'identification APE .....

Représenté par : .....

*(Nom et qualité)*

et désigné dans les documents du marché par « l'Entrepreneur ».

## **ARTICLE II : OBJET DU MARCHE**

Le présent appel d'offres a pour objet la Réalisation d'un générateur photovoltaïques en autoconsommation et mise en place de charge pour véhicule électriques sur le bâtiment de l'ARS à Bisdary, avec réfection de l'étanchéité en toiture.

Les travaux sont regroupés en 3 lots :

- Lot 1 : Etanchéité
- Lot 2 : Photovoltaïque et Mobilité Durable
- Lot 3 : VRD

## **ARTICLE III : DUREE DU MARCHE ET DELAI DE REALISATION**

La durée du marché est de **7 mois maximum**.

Il est prévu à partir de la signature du marché :

- 4 semaines d'études d'exécution et de préparation de chantier
- 2 à 8 semaines de commande et travaux préparatoires (selon les lots)
- 12 semaines de travaux jusqu'à la réception
- 2 semaines de levée de réserve

Délai global proposé par l'entreprise :

## **ARTICLE IV : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

La durée de validité des offres est de trois mois après la date limite de leur remise.

## **ARTICLE V : PRIX DU MARCHE**

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces contractuelles, l'Entrepreneur s'engage envers le Maître d'ouvrage à exécuter les travaux selon le bordereau joint au présent marché, après application des quantités réellement réalisées.

**Montant Hors Taxe :** .....€ HT  
**TVA :** .....€ HT  
**Montant Toute Taxe Comprise :** .....€ TTC  
**Montant TTC en lettres :**

## **ARTICLE VI : SOUS-TRAITANCE**

L'entreprise pourra faire appel à de la sous-traitance.

Celle-ci sera déclarée 15 jours avant l'intervention prévue du sous-traitant.

## ARTICLE VII : MODALITE DE REGLEMENT DE LA PRESTATION

Le Maître d'ouvrage s'engage à effectuer le paiement après réception des travaux, objet du présent marché, par situations successives.

A cet effet, l'Entrepreneur présentera sa situation correspondant aux travaux effectués à la fin de chaque mois afin d'être visée par le Maître d'Ouvrage. Le règlement sera mandaté par le service comptable de l'Agence Régionale de Santé et adressé au Trésorier pour règlement.

Le Maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter leur montant au crédit :

- Du compte ouvert au nom de .....
- Nom de la Banque .....
- N° de compte .....

L'Entrepreneur affirme, sous peine de résiliation du marché ou de sa mise en régie à ses torts exclusifs, ne pas tomber sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi 52-401 du 14/04/1952, modifié par l'article 56 de la loi 78-753 du 17/07/1978 et de l'article 27 de la loi 97-120 du 11/03/1997.

## ARTICLE VIII : CALENDRIER D'EXECUTION DETAILLE

	DATE	DUREE
<b>Lancement consultation</b>	17 avril 2023	-
<b>Rendu des offres</b>	12 mai 2023	3 semaines
<b>Analyse des offres</b>	Du 15 mai au 22 mai 2023	1 semaine
<b>Attribution du marché</b>	fin-mai 2022	-
<b>Signature du marché</b>	mi-juin 2023	-
<b>Début des études</b>	Début juin 2023	1 mois de préparation + 2 mois commandes
<b>Travaux/Chantier</b>	Octobre-Décembre 2023	3 mois
<b>Réception</b>	Janvier 2024	1 mois

**ARTICLE IX : ENGAGEMENT DES PARTIES**

A GOURBEYRE, le .....

Signature et mention manuscrite  
Lu et approuvé

Signature et mention manuscrite  
Bon pour valoir marché

L'Entrepreneur

Le Maître d'ouvrage  
Le Directeur